

Feuille de tarifs recommandés pour les directeurs de cours et les consultants

Les honoraires sont fonction du niveau de la personne qui fournit les services et de la durée du cours. En ce qui concerne tous les autres services, les deux parties doivent se mettre d'accord sur un prix avant le commencement du service.

Type de service	Durée du contrat	Certification du fournisseur de service	Honoraires
Stages d'entraîneurs	2.5 jours	MPR	600,00 \$
		PR	450,00 \$
	2 jours (8 hrs. / jour)	MPR	500,00 \$
		PR	400,00 \$
	1 jour (8 hrs.)	MPR	300,00 \$
		MPR	225,00 \$
Stages d'arbitrage	2 jours (8 hrs. / jour)	A, B	500,00 \$
		N	375,00 \$
	1 jour (8 hrs.)	A, B	300,00 \$
		MPR	200,00 \$
CONSULTATION	De l'heure (facturable par périodes de 15 min à 12,50 \$ chaque)	Dépendant du type de service	50,00 \$
		Dépendant du type de service	40,00 \$

MPR – Maître personne-ressource (Maître animateur)

PR – Personne-ressource (Animateur)

Notes :

1. Les honoraires des stages comprennent toutes les séances d'évaluation et de rétroaction.
2. Le fournisseur du service doit effectuer tous les arrangements de voyage, qui sont payés par le client sur présentation de la documentation de voyage.
3. Un *per diem* de 40,00 \$ sera versé pour les journées de voyage excédant 4 heures.
4. Si un stage se prolonge au-delà du temps prévu (plus de 8 heures par jour), les honoraires de consultation de «temps supplémentaire» entrent en vigueur.
5. Le client doit réserver et payer l'hôtel. Tout hébergement à l'hôtel sera en chambre simple.

Adopté le 18 janvier 2009